



Etat de la situation : semaine 7

Le Commissariat interministériel Influenza a traduit en collaboration avec le Ministère Néerlandais de la Santé publique, du Bien-être et du Sport le « Manuel pour Journalistes » qui avait été rédigé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La version francophone a été fournie par l'OMS. Les deux versions sont disponibles sur le site internet www.influenza.be, sous les rubriques « publications » et « professionnels ». Ce manuel fournit de plus amples informations aux journalistes sur le virus de la grippe, sur la grippe aviaire et explique pourquoi on parle d'un risque de pandémie de grippe. Si le monde était confronté à l'émergence d'un nouveau virus de grippe, une bonne diffusion de l'information tant vers les différents groupes cible que vers le grand public serait primordiale pour gérer au mieux la situation. La presse joue un rôle important pour veiller avec nous à ce que tout le monde soit et reste bien informé. C'est dans cette optique que le Commissariat interministériel Influenza a élaboré une brochure contenant de plus amples informations sur l'approche belge.

Mercredi, l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) a communiqué que la grippe aviaire avait été constatée au Nigeria en Afrique. C'est la première fois que le virus de la grippe aviaire est mis en évidence sur le continent africain. Le Nigeria a immédiatement commencé l'abattage des animaux malades. Les pays limitrophes sont encouragés à accroître leur vigilance. Il est important d'intervenir rapidement lorsqu'un foyer de grippe aviaire est découvert. L'approche à la source qui a été convenue au niveau international est la meilleure stratégie pour limiter autant que possible la propagation du virus de la grippe aviaire parmi la population d'oiseaux.

La Commission européenne a également annoncé qu'un laboratoire en Grèce a constaté la présence du virus H5 dans des échantillons provenant de trois cygnes trouvés morts dans les régions de Thessaloniki et de Pieria. Le laboratoire de référence européen à Weybridge en Angleterre évaluera si les cygnes sont morts à cause du virus de la grippe aviaire (H5N1), qui est dangereux pour l'homme. Les autorités grecques prendront, en collaboration avec la commission européenne, un certain nombre de mesures préventives, afin de contrer la propagation du virus de la grippe aviaire.

Afin de mieux suivre la problématique de la grippe aviaire, le commissariat interministériel Influenza a préparé deux nouvelles rubriques sur le site web www.influenza.be. Dans la rubrique "pays touchés", les visiteurs peuvent rapidement trouver un aperçu des pays où le virus H5N1 a été observé en 2005 et 2006. Cet aperçu est important pour les voyageurs voulant rapidement savoir si la grippe aviaire est présente dans leur pays de destination ainsi que pour les médecins dans le cadre de la procédure : "suspicion de A/H5N1 chez l'homme". Une autre rubrique donne un aperçu des victimes humaines du virus de la grippe aviaire. On fait une distinction entre les chiffres communiqués par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et ceux publiés par les autorités sanitaires du pays touché. L'OMS ne communique ses résultats qu'après confirmation par les laboratoires qu'elle a elle-même agréés. Cette

procédure entraîne un certain retard mais fournit les informations les plus sûres. Enfin, le site internet a été traduit en allemand en collaboration avec la Communauté germanophone.

Les personnes désirant en savoir plus sur la grippe saisonnière ordinaire, la grippe aviaire ou une pandémie de grippe éventuelle peuvent consulter le site internet www.influenza.be ou téléphoner au numéro gratuit 0800 99 777.